



CHIRURGIE AMBULATOIRE

#PROGRÈS DES TECHNIQUES #NOUVELLES ORGANISATIONS

La chirurgie ambulatoire permet **l'hospitalisation de moins de 12 heures, sans hébergement de nuit.** Elle comprend les actes chirurgicaux programmés – et impérativement réalisés – dans le cadre sécurisé d'un bloc opératoire en vue de la sortie du patient le jour même de son intervention, sans risque majoré.



organiser une prise en charge de moins de 12h centrée sur le patient

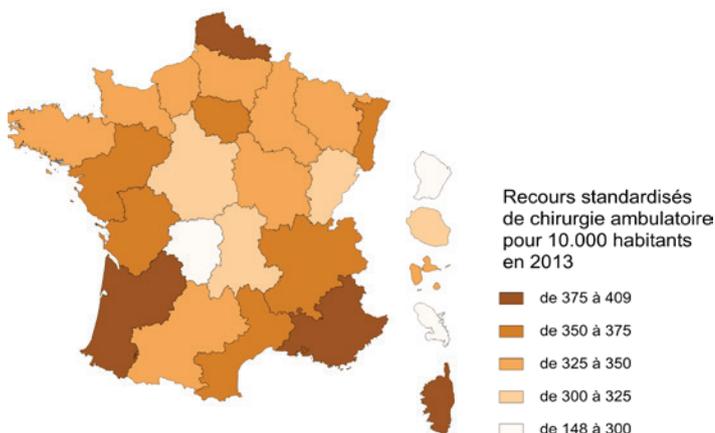
6

interventions sur 10 réalisées en ambulatoire d'ici 2020

UNE PRISE EN CHARGE SÉCURISÉE ET ORGANISÉE

La chirurgie ambulatoire ne repose pas uniquement sur la réalisation de gestes de « petite » chirurgie : elle recouvre aussi des actes de haute technicité, identiques à ceux réalisés lors d'une hospitalisation complète.

Ce n'est pas l'acte qui est ambulatoire mais le patient : dès lors, la prise en charge repose sur une **organisation structurée, toute entière centrée sur les patients.** Tous ne sont pas éligibles à une intervention en ambulatoire : une évaluation préopératoire est réalisée autour du rapport bénéfices/risques en tenant compte du degré de maturité de l'unité qui pratique la chirurgie ambulatoire ainsi que des conditions du retour au domicile.



En 2013, plus de 4 interventions sur 10 étaient réalisées en ambulatoire, avec un taux variant de 37,8% à 45,7% selon les régions.

D'ici 2020, ce sont plus de 6 interventions sur 10 réalisées en ambulatoire qui sont attendues.

QUELS BÉNÉFICES ?

- ▶ **Des bénéfices pour les patients**, avec des interventions intégrant le même niveau de qualité et de sécurité des soins que ceux pratiqués en hospitalisation conventionnelle, une limitation du risque infectieux et de la perte de repères – surtout chez les personnes âgées – et un suivi systématique par l'unité de chirurgie ambulatoire
- ▶ **Des bénéfices pour les équipes hospitalières**, avec une optimisation des temps d'utilisation des infrastructures et des blocs, l'opportunité d'améliorer la qualité des prises en charge et de développer de nouvelles pratiques tant techniques qu'organisationnelles, des personnels fédérés autour d'un projet médical commun, une image moderne et attractive de l'établissement contribuant à attirer une patientèle plus nombreuse

UN NOUVEAU TOURNANT GRÂCE AU « VIRAGE AMBULATOIRE »

Ce « virage ambulatoire » est un axe fort de la stratégie nationale de santé et du projet de loi de modernisation de notre système de santé. Il permet, au bénéfice des patients et des équipes, de **recentrer l'hôpital sur les soins et non plus sur l'hébergement**. Cette démarche nécessite de réinterroger en profondeur l'organisation de la chirurgie en hospitalisation complète et en ambulatoire : accueil, consultations de pré-intervention, blocs, capacités en lits et en places... Mais aussi, l'organisation de l'ensemble de la structure – urgences, plateaux d'imagerie, consultations... – ainsi que **l'interface avec la médecine de ville**.

QUELS DÉFIS AUJOURD'HUI, QUELS ENJEUX DEMAIN ?

En réduisant le temps de prise en charge du patient à 12 heures maximum, la chirurgie ambulatoire repose sur **une anticipation et une connaissance de toutes les étapes du parcours du patient ainsi qu'une optimisation**

des flux (des patients, des ressources à mobiliser, des informations) à chaque étape du processus. Avec à la clé l'apport de nouvelles compétences – brancardier régulateur ou coordinateur des flux, infirmière programmatrice... – et la valorisation du travail en équipe.



Pour un manager hospitalier, le développement d'une activité forte de chirurgie ambulatoire constitue une véritable opportunité de procéder à **la réorganisation des services de son établissement** : elle implique la structuration des activités autour des patients ainsi que le regroupement des ressources dans des unités

organisées et adaptées pour dégager tous les gains d'efficacité possibles. En parallèle, les activités de chirurgie conventionnelle se recentrent sur les interventions qui le nécessitent : les directions d'établissement peuvent ainsi effectuer **des choix stratégiques** en matière d'activité et de nouveaux modes de prise en charge.

VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ CONTRIBUER AU DÉPLOIEMENT DE LA CHIRURGIE AMBULATOIRE ET INSCRIRE VOTRE ÉTABLISSEMENT DANS UNE DÉMARCHE INNOVANTE AU BÉNÉFICE DE VOS PATIENTS !

PLUS D'INFORMATION :

www.sante.gouv.fr/chirurgie-ambulatoire

QUI CONTACTER ?

- ▶ sur la politique nationale de déploiement : la DGOS | dgos-r3@sante.gouv.fr
- ▶ sur le programme ambulatoire de votre région : **votre référent ARS**

